



# QUI VEUT LA PEAU DE MME PLET EN PARTICULIER ET DE L'UFR EN GÉNÉRAL ?

Avant même de discuter des points importants de l'ordre du jour - le plan quadriennal et les statuts de l'UFR - M. Lazarus est intervenu pour réprocher l'attitude de Mme Plet, directrice de l'UFR, qui avait l'outrecuidance d'inviter M. Mendes-Sargo à s'exprimer devant le conseil d'UFR. Nous n'avons toujours pas réussi à connaître la teneur de ce qu'il voulait exposer.

MM. Lacoste, Rey, Lazarus et Boursier ainsi que Mme Giblin, grandes forces progressistes de l'Université Paris 8, ont alors clairement fait comprendre que le conseil d'UFR n'avait pas à s'occuper des affaires des départements en s'appuyant, évidemment, sur la tradition de Vincennes! Sur ce, on peut se demander l'utilité d'un conseil d'UFR dont une des vocations légales est de s'occuper de la pédagogie de l'UFR, départements compris, et dont les élus représentent toutes les composantes de l'Université - professeurs, IATOSS, étudiants. Or ce n'est pas le cas dans les collectifs enseignants - n'ayant aucun pouvoir décisionnel dans les statuts même de l'Université - qui se veulent pourtant les décideurs de l'avenir de notre UFR.

Pendant la suite de la discussion, M. Lacoste a démissionné de fait la directrice de l'UFR en trouvant insupportable l'idée qu'elle soit également présidente de séance - pourtant inscrit dans la loi. Bizarrement, cela ne semble pas l'avoir gêné pendant les dix années de vie de l'UFR et depuis les six mois que Mme Plet est directrice.

**Le véritable problème de Mme Plet est qu'elle a pris réellement au sérieux son poste de directrice d'UFR et souhaité régler les vrais problèmes de l'UFR. Ceci ne semble pas avoir plu aux dictateurs qui utilisent les lois et la démocratie, que quand cela les arrange, afin de protéger au mieux leurs intérêts personnels.**

C'est donc avec une facilité déconcertante que Mme Giblin a proposé une motion allant malheureusement dans la suite logique de ce qui avait été voté au dernier conseil d'UFR et interdisant à l'UFR d'intervenir dans toute décision de département!!! Nous avons voté contre et le résultat du vote est 14 pour, 8 contre, 1 abstention & 2 refus de vote.

Il est normal que les professeurs prennent les décisions qui les concernent. **MAIS le conseil d'UFR est l'unique lieu de discussion et de décision de l'UFR en dehors de toute autre instance légale décisionnelle. Donc soit nous gardons un conseil d'UFR avec ses responsabilités légales, soit se créent des conseils de département, i.e. sans UFR, avec des élus dont des étudiants ayant un véritable rôle à jouer et non pas de braves marionnettes subissant le diktat de certains.**

M. Mendes-Sargo ne fut donc pas invité. Les invitations comme l'ordre du jour - légalement - se fera par le bureau de l'UFR composé de la directrice de l'UFR Mme Plet, le directeur adjoint M. Aberlen, les trois respon-

sables des départements MM Fourquet, Lecoer, Rey, un représentant IATOSS et un représentant étudiant.

L'ordre du jour reprend enfin ses droits, la discussion et le vote du plan quadriennal peuvent commencer. Le plan quadriennal engage l'UFR sur les 4 prochaines années sur la pédagogie, les locaux, les professeurs, les personnels administratifs et des projets.

**M. LACOSTE, PARTI RAPIDEMENT APRÈS LE VOTE DE LA MOTION PRÉCÉDENTE, ET MME GIBLIN NE PARTICIPERONT POINT À LA SUITE DES DÉBATS. L'ESSENTIEL AVAIT ÉTÉ FAIT.**

Nous rappelons à Mme Giblin qu'elle n'a pas laissé le texte de la motion à la directrice de l'UFR.

Le projet quadriennal est adopté à la majorité et porte sur les points suivants :

Un besoin essentiel de locaux aussi bien administratifs (priorité à une salle d'enseignants en Anthropologie, un bureau pour la directrice de l'UFR, une salle de réunion, l'agrandissement de la cartothèque, un local pour photocopie & archives) que pour les cours dont le rapatriement des cours se tenant à la Basilique.

Le maintien de tous les diplômes existants. Il y a eu deux DEA proposés en Économie dont un seul retenu par le département.

Maintien des équipes de recherche plus une équipe en plus pour chaque département. Projet d'une École doctorale.

Accès aux handicapés et réparation de la terrasse du deuxième étage.

Création de 16 postes d'enseignants sur 4 ans et remplacement des postes vacants et de 5 postes et demi IATOSS.

Principaux projets : achat licence logiciel, assurer l'édition de documents pédagogiques (cours, cartes, ...), financement particulier pour TD et terrain, renouvellement cartothèque, salle informatique.

Demande de salle pour les étudiants.

Sur les équipes de recherche, les enseignants d'anthropologie, MM. Boursier, Lazarus & Rey, font remarquer que M. Chevanne n'a rien soumis au département. Et puis que LES ÉTUDES DE TIBÉTOLOGIE... Et quelques autres bons mots sur les sujets de recherche de M. Chevanne. Cette équipe de recherche travaille sur le film ethnographique et dont des cours se déroulent en licence et en DEA de socio-anthropologie. De plus pour le moment, elle est la seule équipe habilitée par le Ministère... Ils font remarquer quelques erreurs sur leur département, Mme Plet leur rappelle qu'ils n'ont pas fait de synthèse des projets du département et qu'elle a du la faire seule.

**MME PLET ANNONCE ALORS SA DÉMISSION COMME DIRECTRICE DE L'UFR. APRÈS LE TEMPS PERDU POUR SES COURS & SES RECHERCHES, POUR REMETTRE DE L'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE L'UFR, LA RENDRE CRÉDIBLE DANS L'UNIVERSITÉ ET FACE AUX PROBLÈMES DE LOCAUX, DE SOUS-ÉQUIPEMENT ET DE RIDICULES BUDGETS DE L'UFR, ELLE NE PENSAIT PAS ÊTRE SEULEMENT LEUR SECÉTAIRE. ELLE FAIT ÉGALEMENT REMARQUER QUE LES PROJETS QUADRIENNAUX DES DÉPARTEMENTS ÉTAIENT SOUVENT INCOMPLETS ET RESSEMBLAIENT À DES TORCHONS.**

M. Fourquet, directeur de la formation Économie et invité au conseil, lui demande de rester au vu de l'excellent travail effectué depuis sa prise de fonction. Les enseignants d'anthropologie lui demandent de rester et rappelle qu'ils ont fait campagne pour sa nomination.

Des points essentiels pour l'UFR doivent être vus ce jour même.

• demandes de transfert de professeurs :

Partiel de M. Parent (LEA) pour la filière Économie & Sciences Sociales préparant le CAPES.

Total de M. Piette (Sociologie - UFR 4).

Sur le dernier point, il s'agit d'un changement de flux. De nombreux enseignants ont quitté le département Sociologie de l'UFR 3 pour celui de l'UFR 4. Après cette explication M. Rey souligne que le département Sociologie UFR 4 est contre ce transfert et que sur la base de l'échange de M. Barthélemy par M. Piette on y gagnait au niveau intellectuel. Mme Plet fait remarquer qu'Anthropologie n'a pas donné son accord et que l'UFR ne peut pas se substituer à une décision d'un département suite à l'adoption de la motion de Mme Giblin. Doctement, M. Rey écrit la lettre. Les décisions des départements reposent-elles sur son directeur ou le collectif enseignant, lui faisons-nous remarquer? La lettre a été transmise à la directrice de l'UFR. Il semblerait que le collectif enseignant n'en est pas été informé et qu'il ne l'a pas voté.

• contrat pédagogique

Il permet à un enseignant de s'investir plus profondément dans sa formation. L'intérêt financier est minime : cours payé en heures complémentaires et prime de 3500F par an.

Quatre candidats ont été présentés au vote (M. Vahabi, M. Lazarus, M. Mendes-Sargo, M. Chevanne), le conseil d'UFR devant donner un ordre de préférence. Le conseil d'UFR s'occupe donc bien de la pédagogie. Ces contrats doivent si possibles reposer sur les besoins de cours d'une formation.

Les anthropologues indiquent que M. Lazarus et M. Mendes-Sargo assurent déjà les 2 UE supplémentaires en heures complémentaires. Concernant M. Chevanne, ils n'ont pas d'autres cours à lui proposer et que sa candidature leur semblait inconditionnelle.

Le résultat du vote fut :

1) Vahabi, 2) Lazarus, 3) Mendes-Sargo, 4) Chevanne

Le vote étudiant a été :

1) Vahabi, 2) Mendes-Sargo, 4) Chevanne, 5) Lazarus

[Classement selon le nombre de 1), de 2), de 3) puis de 4)]

Certes ce vote peut sembler puéril et mesquin MAIS :

Les cours de M. Vahabi, M. Mendes-Sargo et M. Chevanne sont appréciés par les étudiants.

La loi stipulant que le conseil d'UFR doit donner son avis sur la pédagogie, nous avons émis un avis sur la pédagogie.

**M. LAZARUS A TROUVÉ CELA PEU DÉMOCRATIQUE ET LE LENDEMAIN MÊME HONTEUX, LE MAINTIEN D'UNE "LIGNE", CONTRAIRE AU DÉVELOPPEMENT CRITIQUE ET À L'AUTONOMIE DES ÉTUDIANTS, NE L'EST-IL PAS PLUS?**

3 bulletins de vote ne mentionnaient pas M. Mendes-Sargo et M. Chevanne...

